



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**

Le **25 septembre** à 20 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle municipale des Anciennes Ecuries, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

19/09/24

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE :

PRESENTS :

VOTANTS :

17

15

17

Etaient présents :

MM./Mmes Pierre-Edouard EON, Président, Marie-Claude CRESPI(+1), Laurence BARTHELEMI, Catherine GAUTIER, Dominique DE GOUSSENCOURT, Pascal FRANCK, Nathalie JOUNEAU, Jérôme DURIEUX, Stéphane IMBERT, Nathalie BARROIS, Estelle PECQUEUX, Evelyne TESTA(+1), Véronique DOUTRELEAU, Philippe MONTAIGNE, Christine JAMET, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes représentées : madame Nicole JAMET représentée par madame Marie-Claude CRESPI, madame Françoise METAYER, représentée par madame Evelyne TESTA.

Madame Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**OBJET : TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU CCAS -
MODIFICATION**

VU l'article R.123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération du 11 avril 2024 par laquelle le Conseil d'administration a actualisé les tarifs pour les usagers qui utilisent les différents services proposés par le CCAS ;

CONSIDERANT que les services publics demandant une contribution de la part des usagers se distinguent par une tarification unique pour une prestation donnée, avec un seul tarif qui s'impose à tous sans exception, et par une tarification appliquée après le calcul du quotient familial ;

CONSIDERANT qu'un nouvel atelier de réflexologie plantaire est proposé aux seniors à la rentrée 2024 et qu'il convient de fixer la contribution demandée aux usagers ;

CONSIDERANT que le premier atelier est prévu en octobre 2024 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à L'UNANIMITE,**

FIXE à 10,00 € la séance de réflexologie plantaire.

RAPPELLE les tarifs des ateliers proposés pour lesquels la tarification unique s'applique :

- Ateliers de sophrologie : 7,00 €
- Ateliers esthétiques : 10,00 €
- Ateliers de scrapbooking : 6,00 €
- Ateliers d'art végétal : 9,00 €
- Ateliers de réflexologie plantaire : 10,00 €

DIT que les ateliers précités sont ouverts aux seniors de Méry-sur-Oise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 26 septembre 2024



La Secrétaire de séance,

D. Goussencourt

Dominique DE GOUSSENCOURT
Administratrice du CCAS



Le Président,

P. Eon
Pierre-Edouard EON
Maire de Méry-sur-Oise